

**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Parc éolien de la Forêt Domaniale sur le territoire de la
municipalité régionale de comté de Montmagny par
Développement EDF Renouvelables inc.

3211-12-251

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

3 avril 2023

LE PROJET

Le projet de développement du parc éolien de la Forêt Domaniale, présenté par Développement EDF Renouvelables inc., est localisé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, sur le territoire des municipalités de Cap-Saint-Ignace, Sainte-Apolline-de-Patton, Montmagny et Notre-Dame-du-Rosaire. La puissance maximale installée sera de 210 MW, avec une variante à 180 MW. Selon la variante retenue, le parc comprendra de 30 à 35 éoliennes.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales. Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 15 février 2023 et s'est terminée le 16 mars 2023. Au cours de cette période, 2 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 1^{er} février 2023, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

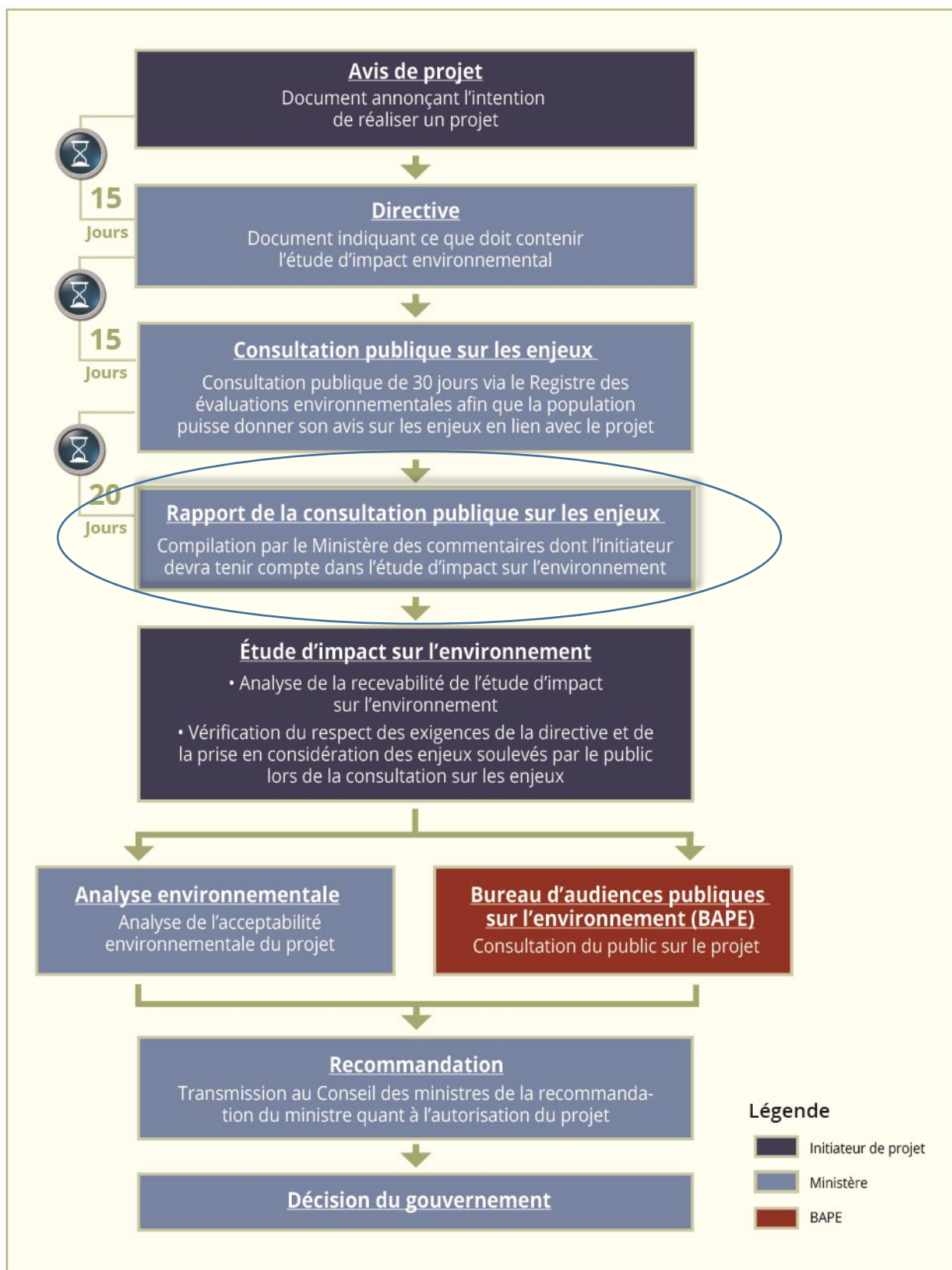


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
Le maintien de la biodiversité	• Forte concentration d'originaux dans la zone.
Le maintien ou l'amélioration des corridors fauniques	• Construction de nouveaux chemins hors normes qui devront rester accessibles toute l'année. • Perte et fragmentation de l'habitat, perturbation de la tranquillité et déséquilibre des populations de prédateurs/proies. • Le futur parc éolien se trouve dans un corridor de migration important qui inclut les refuges aviaires de Montmagny et de Cap-Saint-Ignace et la réserve nationale de Cap-Tourmente.
La protection des milieux humides et hydriques	• Nombreux dans cette région, les milieux humides sont essentiels pour la lutte contre les gaz à effet de serre. La perturbation de ces milieux par la construction du parc est inévitable.
L'intégration harmonieuse des ouvrages dans le milieu naturel	• D'importantes quantités de béton pour la construction des socles resteront enfouies en pleine nature, et ce même après la fin du projet.
La réduction des émissions de GES	• Efficacité controversée contre la lutte aux changements climatiques.
Le maintien de la qualité de vie	• Préservation des terrains et résidences quant au passage du réseau collecteur souterrain allant au poste de transformation.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Organisation	Communauté	Enjeux	Préoccupation	Référence
Citoyen		Sainte-Aurélie	Impact social : En prenant connaissance de plusieurs rapports d'enquêtes et d'audiences publiques (BAPE, à partir de 2006), un point commun ressort : Les conséquences sociales de l'implantation d'éoliennes en terrains privés avec différents propriétaires fonciers sont déplorables. Puisque le projet de la Forêt Domaniale comptera environ 20% d'éoliennes en terrains privés, des redevances considérables seront promises aux propriétaires qui acceptent une ou des installations d'éolienne sur leurs terrains privés. En revanche, les propriétaires qui refusent l'installation ou encore que leurs terrains ne comportant pas un attrait suffisant pour l'initiateur du projet n'auront	1-Biodiversité : L'endroit visé par le projet possède une biodiversité exceptionnelle, en plus de la forte concentration d'originaux retrouvée dans cette zone. Ce futur projet amènera la construction de nouveaux chemins hors normes qui devront restés accessibles toute l'année (le réseau actuel ne l'étant pas en hiver) et aura pour conséquences la perte et fragmentation de l'habitat, la perturbation de la tranquillité et le déséquilibre des populations de prédateurs/proies (accès facilité pour les prédateurs). 2-Risques pour la faune aviaire : Le futur parc éolien se trouve dans un corridor de migration important qui inclut les refuges aviaires de Montmagny et de Cap Saint-Ignace et la réserve nationale de Cap-Tourmente. La	Abbasi, S. A., & Abbasi, T. (2016). Impact of wind-energy generation on climate: A rising spectre. Renewable and Sustainable Energy Reviews, 59, 1591-1598. doi.org/10.1016/j.rser.2015.12.262 «Renewable energy sources, especially windmills, are being promoted with the belief that their use will halt global warming and other forms of eco-degradations associated with the use of fossil-fuels. But evidence has emerged in recent years that largescale use of wind farms may also cause climate change »

			aucunement droit à ces redevances. Ils devront malgré tout subir les conséquences néfastes engendrées par l'implantation d'éoliennes telle que la dévaluation des propriétés, la nuisance sonore, la transformation du paysage et perte d'un potentiel de villégiature. Selon les « rapports du BAPE 2006 à aujourd'hui » il s'ensuit un déchirement dans la communauté qui s'accompagne de menaces, d'insultes, de divisions dans les familles voire même la dépression et la détresse psychologique chez certains individus. Malgré ces faits, cette situation perdure au Québec depuis près de 20 ans. Aucune implantation d'éolienne ne devrait avoir lieu en terrains privés, afin d'éviter les perturbations sociales qui s'ensuivent.	hauteur des éoliennes pour ce projet sera de 187 à 202 m (tour + pale), supérieure à celle retrouvée pour les éoliennes de Rivière du Loup qui ont suscité des préoccupations importantes chez Environnement Canada pour les oies blanches. 3-Préservation des milieux humides : Nombreux dans cette région, les milieux humides sont essentiels pour la lutte contre les GES. La perturbation de ces milieux par la construction du parc est inévitable. 4-Empreintes permanentes : D'importantes quantités de béton pour la construction des socles resteront enfouies en pleine nature, et ce même après la fin du projet. 5-Efficacité contre la lutte aux changements climatiques controversée : Voir référence plus bas.	
--	--	--	---	---	--

Citoyen		Cap-Saint-Ignace	L'enjeux le plus important serai la préservation des résidences et de leurs terrains pour le réseau collecteur sous-terrain allant à la centrale électrique	Habitant dans la zone ciblée par le réseau collecteur sous terrain, nos préoccupations sont que notre résidence soit protéger ainsi que notre terrain . Nous avons batit cette maison avec tous nos économies et toute notre énergie. Ayant une fille en bas age , nous vivons en paix dans notre résidence et voulon que sa continue comme celà . Nous payons nos taxes et impots , somme d'honnetes citoyens donc avoir la paix chez nous est la moindre des choses . Le plan logique serai de faire passer ce fil ou autre , sur des terrains non résidentiel et si il sont résidentiel , de facon a ce que sa ne nuit pas a la valeur de la residence ni au confort des occupants . S'il vous plait , penser aux résidents avant tous .Nous voulons etre au courant aussi des avancements.Merci beaucoup ! Salutation	
---------	--	------------------	--	--	--

